



« Nous devons protéger l'océan
comme si nos vies en dépendaient.
Et c'est précisément le cas. »

Sylvia EARLE, biologiste, exploratrice, ambassadrice de l'Appel de l'océan pour le climat

Sommaire

95 Editorial

« Protéger la haute mer des convoitises est un enjeu crucial pour les prochaines années »

Par S.E. Bernard Fautrier

96 COP22, le rendez-vous de l'Action

Par Raphaël Cuvelier

97 BeMed, pour une Méditerranée sans plastique

Par Jean-Stéphane Betton

98 Interview Sandra Bessudo

« Les aires marines protégées sont une nécessité pour l'avenir de l'Humanité »

100 Les aires marines protégées de Méditerranée passées au crible

Par le Professeur Paolo Guidetti

L'île de Porquerolles dans le Var
(Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Editorial

PAR S.E. BERNARD FAUTRIER

Ministre plénipotentiaire

Administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco

« Protéger la haute mer des convoitises est un enjeu crucial pour les prochaines années »



En 2015, après dix années de débats scientifiques et de tractations politiques, grâce à la résolution 69/292, les États se sont finalement entendus pour ouvrir des négociations, afin d'élaborer un instrument juridique contraignant sur la conservation de la biodiversité marine dans les zones marines situées au-delà des juridictions nationales (ZAJN) (en anglais, BBNJ). A ce titre, La Fondation Prince Albert II de Monaco s'était investie dans les négociations, en partenariat avec d'autres ONG, dont le Pew Charitable Trusts.

Après une première réunion préparatoire qui s'est tenue en mars 2016, les pays membres de l'ONU se sont penchés, en Août et Septembre, sur l'élaboration d'un accord qui protégerait la haute mer, au-delà des 200 milles marins sur lesquels chaque Etat peut exercer sa juridiction.

Protéger la haute mer est une initiative essentielle. Mais le chemin

est encore long avant d'aboutir à un accord international, le premier du genre, qui permettrait de gérer raisonnablement les ressources prometteuses de ces vastes étendues, tout en préservant leur environnement et leur biodiversité. Deux prochaines réunions auront lieu en 2017. L'entrée en vigueur d'un traité pourrait avoir lieu aux alentours de 2020.

Les gouvernements ont discuté de manière constructive de la nécessité d'un consensus international permettant notamment d'instaurer des aires marines protégées. A cet égard, Monaco est intervenu à New York, en Août dernier, sur la question des aires marines protégées conjointement avec le Costa Rica : l'objectif est de mettre sur pied un cadre pour la création et le développement des AMP en haute mer.

Cela étant, à ce jour, il n'y a pas encore de texte sur la table, et les principaux points litigieux n'ont pas été tranchés. L'on pourrait comparer la haute mer à un grand jardin, où chaque pays cultiverait ses légumes et ses fleurs. La pierre d'achoppement étant qu'il n'y a pas de maraîcher en chef, pas de gouvernance globale. Les négociateurs devront avoir rédigé un premier projet de texte d'ici à la fin 2017. Un espoir pour que la haute mer soit enfin considérée comme un patrimoine commun de l'humanité. ■



PHOTO: DR

COP22 le temps de l'Action

Par **RAPHAËL CUVELIER**

Coordinateur projets - Fondation Prince Albert II de Monaco

L'Accord de Paris, obtenu lors de la COP21 en décembre 2015 et ratifié en octobre 2016, a marqué une étape essentielle dans l'engagement des Etats à faire face aux défis des changements climatiques et à mettre en place une économie sobre en carbone.

Mais pour le monde de l'Océan, cette COP et l'Accord de Paris ont marqué une étape majeure avec l'apparition de l'Océan dans le texte de l'Accord, et la formidable prise de conscience et mobilisation sur les enjeux climatiques qui y sont liés.

Ceci s'est traduit directement, dès avril 2016, par la décision de la 43ème session du GIEC, de produire un rapport spécial sur le changement climatique, les océans et la cryosphère. Initiative dont la demande avait été initiée par la Fondation Prince Albert II de Monaco et portée par le gouvernement de la Principauté.

La COP22, réunie à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016, aura marqué une nouvelle étape avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et en particulier le déploiement de l'Agenda de l'Action. A cette occasion la Fondation a poursuivi ses efforts pour l'Océan lors de plusieurs événements.

Avec la société civile réunie au sein de la Plateforme Océan et Climat, il s'est agi, lors du Forum Océan et Climat du 11 novembre, d'apporter des éclairages nouveaux : sur les défis scientifiques à explorer en lien avec l'océan et le climat, sur les actions nécessaires pour réduire les émissions du transport maritime, et sur les solutions d'adaptation basées sur les écosystèmes marins. Ce Forum a également fait une place

importante à la jeunesse et à ses ambitions pour l'Océan.

L'*Ocean Action Day* du 12 novembre aura été la journée officielle de l'Océan dans le *Climate Action Agenda*. Ce dispositif, inscrit dans l'Accord de Paris, consacre officiellement - sous l'égide de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique -, l'engagement des pays à œuvrer conjointement avec la société civile et les acteurs économiques en développant des initiatives d'atténuation et d'adaptation.

L'*Ocean Action Day* était organisé par le gouvernement du Maroc, avec la Fondation Prince Albert II de Monaco, la FAO, le Global Ocean Forum et la Plateforme Ocean et Climat. Il a réuni les leaders de la planète, représentants du monde politique et économique, de la société civile et des agences internationales. Il a souligné quelques-unes des initiatives majeures à promouvoir pour les océans dans le cadre des enjeux climatiques mais également



PHOTO: ERIC MATHONPALAIS PRINCIER

Ci-dessous :

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco avec M. Ban Ki-moon, alors Secrétaire général des Nations Unies, en décembre 2015, à Paris, pour la COP21.

« La COP21 aura été celle de la décision politique, la COP22 celle de l'action et de la mise en œuvre ».
RAPHAËL CUVELIER

des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14 relatif à l'Océan. Le Partenariat International pour le Carbone Bleu, porté par le gouvernement d'Australie, et dont la Fondation Prince Albert II de Monaco est un des membres actifs, illustre ces initiatives qui visent à intégrer le rôle de l'Océan dans le stockage du carbone.

Dans le segment régional de l'*Ocean Action Day*, la Fondation a joué un rôle actif, aux côtés des gouvernements de la France et du Maroc, pour organiser l'événement relatif à la Méditerranée et aux défis particuliers que cette région doit relever.

Enfin, la Fondation a participé activement à l'événement organisé avec les pays signataires de la déclaration « Because the Ocean ». Au travers de cette déclaration, 22 pays s'étaient engagés, dès la COP21, sur des actions concrètes en faveur de l'Océan et du climat. Cet engagement renouvelé à la COP22 et rejoint par d'autres pays, est complété par de nouvelles mesures telles que, par exemple, l'engagement des pays à intégrer l'Océan dans leurs contributions prévues au niveau national.

La COP21 aura été celle de la décision politique, la COP22 celle de l'action et de la mise en œuvre. La Fondation Prince Albert II de Monaco entend poursuivre son action pour soutenir l'engagement des Parties et de la société civile, pour faire en sorte d'atténuer les impacts des changements climatiques sur l'Océan et les populations qui en vivent, mais aussi pour renforcer le rôle de l'Océan et des activités maritimes dans l'atténuation. ■

BeMed, pour une Méditerranée sans plastique

Par **JEAN-STÉPHANE BETTON**

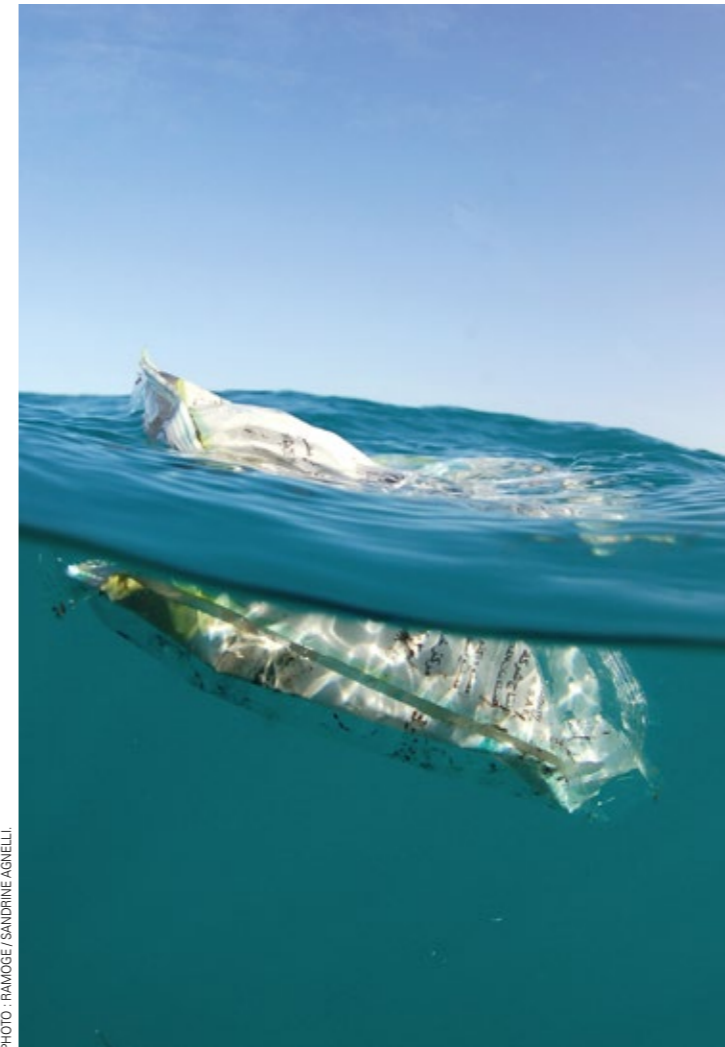


PHOTO: RAMOGE/SANDRINE AGNELLI

Ci-contre : « Mi air mi eau mais déchets ». Selon François Galgani, chercheur à l'Ifrème « La mer Méditerranée connaît, en moyenne, les densités de plastiques les plus importantes au monde »

dans cet esprit que le 8 juin dernier, lors de la Journée Mondiale des Océans, BeMed a lancé son Appel à micro-initiatives (AMI) vers de nombreux pays du pourtour méditerranéen : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Grèce, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monténégro, Palestine, Tunisie, Turquie...

PROMOUVOIR DES PRATIQUES VERTUEUSES

Ces micro-initiatives de terrain doivent faire évoluer les regards vis-à-vis de l'utilisation des plastiques et promouvoir des pratiques vertueuses dans la lutte contre cette forme de pollution. Les porteurs de projets sont potentiellement des ONG, des collectivités territoriales, des institutions scientifiques ou des entreprises privées de moins de vingt salariés. Les actions concernent la protection de la nature, le lobbying environnemental, le changement sociétal et la recherche de l'innovation. Le budget de chaque action ne doit pas dépasser 30 000 euros, la contribution de BeMed n'excédant pas 10 000 euros et 75% du montant total. La durée des initiatives est comprise entre 12 et 18 mois et tous les projets devront avoir été achevés au plus tard en décembre 2018. Cette initiative monégasque s'inscrit parfaitement dans la dynamique de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique impulsée par la France, le Maroc et la Principauté de Monaco. ■

> En savoir plus : www.beyondplasticmed.org

Entretien avec SANDRA BESSUDO

« Les aires marines protégées sont une nécessité pour l'avenir de l'Humanité »

Biologiste marin, Sandra Bessudo est conseillère pour les océans du Vice-président de Colombie et directrice-fondatrice de la Fondation Malpelo. Elle est à l'origine de la création de la Réserve de Malpelo, classée Patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco en 2006, et dont la Colombie vient de décider de multiplier la surface. Explications.

Propos recueillis par **Bertrand de Lesquen**



Le Président Santos a annoncé l'extension de la Réserve de Malpelo. De quoi s'agit-il exactement ?

Le Président Juan Manuel Santos a en effet annoncé la décision de multiplier par quatre l'aire marine protégée de Malpelo. Malpelo, classée depuis 1995 par le gouvernement colombien comme un sanctuaire pour la faune et pour la flore, s'étire actuellement sur une surface de 6 475 kilomètres carrés (25 milles nautiques autour de l'île principale). Elle fera désormais 27 000 kilomètres carrés et permettra de protéger des zones profondes (jusqu'à 4 000 mètres), et des montagnes

sous-marines qui font partie de cette dorsale sous-marine unique connue sous le nom de Dorsale de Malpelo. Les hauts fonds sous-marins ou montagnes sous-marines sont des habitats uniques, riches d'une énorme biodiversité encore méconnue. Par leur éloignement en zones profondes, elles provoquent des changements de courants océanographiques favorisant la montée de nutriments vers la surface. Grâce à cette augmentation de la productivité dans les eaux qui les entourent, les montagnes sous-marines deviennent des « points chauds » pour la biodiversité marine. Se sont des habitats avec une énorme richesse écologique et économique.

Cette décision d'accroître la surface de l'aire marine protégée de Malpelo va permettre de récupérer, de protéger et de maintenir l'énorme biodiversité de cette zone. Elle répond, en outre, aux divers engagements internationaux pris par la Colombie parmi lesquels – entre autres – l'augmentation de 10 % des aires marines protégées d'ici à 2020 (COP de Biodiversité) et les Objectifs de Développement Durable.

Comment fonctionne aujourd'hui la Réserve et pour quels objectifs ?

Malpelo est une île océanique située à 490 kilomètres de la côte de Buenaventura, dans le Pacifique colombien. La Réserve qui y est attachée protège actuellement 1 500 espèces aujourd'hui répertoriées. C'est un endroit riche en espèces pélagiques avec plusieurs espèces de requins (marteaux, renards, soyeux, baleines...), mais aussi de thons, de tortues, de mammifères marins et d'oiseaux, beaucoup d'entre elles étant menacées. Cette aire marine contribue également à protéger de nombreuses espèces endémiques ainsi que des formations coralliennes propres à cette région du Pacifique oriental tropical.

PHOTO: DR / FUNDACION MALPELO



Le sanctuaire marin autour de l'île de Malpelo s'étendra désormais sur une superficie de 27 000 kilomètres carrés et permettra de protéger des zones profondes jusqu'à 4000 mètres.

Quels sont les autres projets sur lesquels vous travaillez ?

Nous développons des projets scientifiques. Nous réalisons entre deux et trois expéditions par an auxquelles nous proposons à de nombreuses institutions - travaillant dans différents domaines comme l'océanographie, le plancton, les oiseaux, les mammifères marins, les coraux, les requins, les poissons... -, de se joindre. Ces recherches et ces travaux menés sur un temps long permettent d'obtenir des informations importantes pour déterminer et démontrer l'importance de la création des aires marines protégées mais aussi pour établir des relations avec le changement climatique. Personnellement, je m'investis dans la recherche. J'utilise la télémétrie satellite et acoustique pour étudier différentes espèces de requins, connaître leurs mouvements, leurs zones d'évolution et de reproduction et ainsi pouvoir mieux les protéger. Nous travaillons également dans les domaines de l'éducation et de la communication, de l'écotourisme ou de la politique de surveillance et de contrôle pour lutter contre la pêche illégale.

Les objectifs de création d'aires marines protégées dans le monde sont-ils en passe d'être tenus ?

Beaucoup de pays sont en train de créer des aires marines protégées ou d'augmenter la surface d'aires marines protégées déjà existantes.

C'est vraiment une nécessité pour l'avenir de l'homme. C'est pour cette raison que la Colombie s'est engagée devant la Communauté internationale à créer de nouvelles aires marines protégées. Tout les pays devrait faire la même chose... On parle là de l'avenir des écosystèmes et des espèces dont nous dépendons !

Economie et écologie sont-ils, selon vous, compatibles ?

Je pense que oui. Cela dépend seulement de la façon dont on voit les choses. L'économie telle qu'elle est vue et mise en œuvre dans la plupart des pays, consistant à extraire des ressources sans limites, n'est pas durable et donc néfaste. Si l'on regarde l'économie à travers l'exemple de l'écotourisme, on constate qu'elle peut être durable et profitable pour les générations futures. L'économie de la biodiversité, c'est à dire la valorisation économique de la biodiversité, à partir notamment de la bioprospection, dans les domaines pharmaceutiques ou cosmétiques par exemple, est une économie de recherche lucrative et nécessaire. Il faut, en ce sens, aider les pays pauvres qui dépendent obligatoirement et entièrement de leurs ressources naturelles pour survivre. ■

> En savoir plus : www.fundacionmalpelo.org

Les aires marines protégées de Méditerranée passées au crible

Comment améliorer les performances des aires marines protégées de Méditerranée ? Les meilleurs experts se sont mobilisés pour y parvenir avec à la clé un document qui fera référence. Explications.

Par le **PROFESSEUR PAOLO GUIDETTI**, directeur du *Laboratoire Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress* de l'Université Nice-Sophia-Antipolis



PHOTO: EDARIO FIORENTINO

Les Aires marines protégées (AMP) sont des zones clairement délimitées, normalement constituées par une ou plusieurs zones de protection totale (sans prélèvement, parfois sans accès) et par des zones à protection partielle où plusieurs activités humaines (par exemple la pêche artisanale, la navigation, la plongée) sont autorisées mais contrôlées. L'Université Nice Sophia Antipolis, à travers son Laboratoire *Ecosystèmes côtiers marins et réponses aux stress* (Ecomers)¹, a développé autour de trois axes un projet destiné à améliorer l'efficacité des aires marines protégées de Méditerranée. Le premier axe a consisté à analyser les données existantes sur un échantillon d'AMP et à en collecter de nouvelles sur le terrain pour évaluer leur efficacité, principalement écologique. Le second a permis de conduire une analyse de type « organisationnelle » destinée à identifier les différents aspects de l'organisation interne des AMP pouvant avoir un effet sur leur efficacité, sur le plan éco-

logique et socio-économique. Le troisième axe, enfin, met l'accent sur la communication et la promotion - dans des publications spécialisées, sur le web, les réseaux sociaux, dans la presse et à la télévision -, des résultats scientifiques obtenus à l'occasion de ces analyses. Ce travail est prévu pour être restitué d'ici fin 2016, dans un livret intitulé « *La science des aires marines protégées - version Méditerranéenne* », destiné aux agences gouvernementales, aux organisations non-gouvernementales, aux gestionnaires de tous niveaux et au grand public pour les informer sur le rôle des aires marines protégées et leur apport à la société.

PLUS DE CENT EXPERTS MOBILISÉS

Porté par le laboratoire Ecomers - et réalisé en collaboration avec le groupe de travail PISCO-USA², le WWF MedPO³, l'Université de Pise (Italie), MedPAN⁴, le CNRS et l'Agence des aires marines protégées -, il aura mobilisé plus de cent experts des aires marines protégées.



PHOTO: PIER PANZALIS

Ci-dessus : Les Aires marines protégées (AMP) sont normalement constituées par une ou plusieurs zones de protection totale et des zones de protection partielle où des activités humaines comme la pêche artisanale ou la plongée sont autorisées.

En médaillon : Gorgones sur un fond coralligène.

Le livret sera traduit dans plusieurs langues pour être diffusé dans la région méditerranéenne et dans le monde entier. Il a été financé par la Fondation Prince Albert II de Monaco, la Fondation Total, MedPAN, le CAR/ASP de Tunis⁵, l'Agence des aires marines protégées, le WWF, l'Université de l'Oregon, le CNRS et l'Université Nice Sophia Antipolis. La France est, de fait, directement concernée par cette thématique des aires marines protégées. Avec 11 millions de km² principalement situés en outre-mer, elle possède le second espace maritime au monde, réparti sur trois océans, et héberge 10% des récifs coralliens, 20% des atolls et 6% des monts sous-marins répertoriés sur la surface du globe. Ces milieux sont d'une grande richesse biologique. Ils supportent de nombreuses activités économiques et d'autres services écosystémiques (comme la protection de l'érosion et des changements globaux dans des milieux littoraux) dont le développement non maîtrisé provoque des pressions sur les écosystèmes marins et les fragilise. Particulièrement concernée par les enjeux liés à la protection du milieu marin, la France a fortement accru la surface déclarée comme « protégées » qui représente aujourd'hui, selon la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, 21% de son domaine maritime. ■

- 1 - ECOMERS FRE 3927-CNRS
- 2 - Partnership for Interdisciplinary Studies of Coastal Oceans - USA incluant, sur ce projet, l'Oregon State University, Stanford University, University of California Santa Barbara.
- 3 - WWF Mediterranean Programme Office
- 4 - Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
- 5 - Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées

BEST PRACTICES
FOR ECO-FRIENDLY
YACHTING

Scannez et découvrez !

Pour scanner, téléchargez l'app Unitag gratuite sur unitag.io/app

PRINCE ALBERT II OF MONACO FOUNDATION